Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** 42 (2005)

**Heft:** 1630

Inhaltsverzeichnis

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# domainepublic.ch

# Le Conseil fédéral occulte les vrais problèmes

Le salut énergétique ne dépend pas de la libéralisation du marché électrique. L'augmentation du prix de toutes les ressources, leur efficacité et la charge pour l'environnement sont les véritables défis d'avenir.

e Conseil fédéral vient d'adopter le message sur l'approvisionnement en électricité. En bonne logique, on pourrait s'attendre à ce qu'il identifie un certain nombre de problèmes actuels et futurs, ensuite qu'il propose des solutions pour les résoudre.

Mesuré à cette aune, le message du Conseil fédéral est extrêmement déconcertant. Le gouvernement énonce quatre raisons pour légiférer.

- Un arrêt du Tribunal fédéral de 2003 a contraint les Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) d'acheminer sur leur réseau, en contrepartie d'une indemnisation appropriée, le courant que la Migros voulait acheter auprès d'un autre fournisseur. A noter que Migros, bien qu'ayant gagné, a renoncé à cette solution.
- Le besoin de baisser les prix de l'électricité par une ouverture du marché, afin de lutter contre la faiblesse de la croissance.
- Les modalités et le calendrier européen de libéralisation du marché, qui a été définitivement adopté.
- La panne de courant en Italie en 2003, dont l'origine, si ce n'est la cause, se trouve en Suisse et les nouvelles règles de

l'UE en matière de transit transfrontalier d'électricité.

Les trois premiers problèmes évoqués sont d'une pertinence toute relative. Primo, contre toute attente, l'arrêt du TF n'a pas provoqué de «ruée vers l'or». Manifestement, ni les producteurs, ni les gros consommateurs n'ont trouvé un intérêt à profiter de ce libre accès. Pour l'instant, la branche gère elle-même le commerce de gros et l'on n'observe aucune «libéralisation sauvage». Il n'y a ici aucune urgence, même si une clarification sera utile, pas obligatoirement dans le sens d'une libéralisation.

Secondo, on observe que le prix du courant a baissé en Suisse et qu'il a augmenté en Allemagne et en Autriche, à la suite de la libéralisation. Désormais, les prix sont comparables avec ceux des pays voisins, à l'exception du moins libéralisé, la France, où EDF offre des prix plus bas. Par rapport au niveau général des prix dans d'autres secteurs suisses, le courant est donc plutôt bon marché. Du reste, à part quelques gros consommateurs industriels, personne ne s'est plaint du niveau des prix. Nous reviendrons la semaine prochaine sur la question.

continue en page 2

L'entrée en vigueur des modifications constitutionnelles prend parfois des années.

La scène use et abuse des intermittents du spectacle.

Le blog de François Brutsch vaut le détour. La salle de classe résiste aux réformes scolaires. page 7

page 8

# Dans ce numéro

page 3

A Tokyo, le chalet suisse sent le sumo.

page 4 et 5

ph Blocher.

**Concordance** 

politique suisse.

DP engage le débat sur la clé de voûte du système

Un premier texte discute le lien avec la démocratie

directe et conclut à l'in-

compatibilité de Christo-

Annoncer les rectifications d'adresses AA 1002 Lausanne

14 janvier 2005 Domaine Public nº1630 Depuis quarante-deux ans, un regard différent sur l'actualité